

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2019**

# COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le sept mai, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le trente avril deux mille dix-neuf, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents: Claude BAUDIN, Fabienne LABARRIERE, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Jean-Marie BOURGEUS, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT.

Absents représentés: Gabriel BARDO (procuration à A. Géniteau), Marie-Christine BASTARD (procuration à G. Demont).

Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Jean-Marie BOURGEUS est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2019 est approuvé à la majorité (1 contre : Jean-Marc Bonnin).

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



### D 2019-093: commission appel d'offres / extension de pouvoirs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

décide d'étendre les pouvoirs de la commission d'appel d'offres afin que celle-ci puisse intervenir pour l'ouverture des plis dans le cadre des procédures de passation des conventions de délégation de service public.

rappelle les membres titulaires et suppléants de la manière suivante :

| ritulaires       | Suppleants          |
|------------------|---------------------|
| BECKER Pierre    | RIVET Danielle      |
| BONNIN Jean-Marc | HERVOIR Jean-Pierre |
| PRIET Alain      | MIGNOT Françoise    |
| VIDAL Philippe   | GARNIER Jean-Louis  |
| GENITEAU Alain   | DEMONT Guy          |
|                  |                     |

#### D 2019-094: collaborateur occasionnel du service public / convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

🖶 autorise Monsieur le maire à signer les conventions avec les bénévoles en fonction des besoins des animations municipales.

### D 2019-095 : série multimédia / contrat de coproduction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

autorise Monsieur le maire à signer le contrat de coproduction de la série multimédia « Polar à Grande Vitesse! » et tous les documents y afférents.



### D 2019-096 : CARA / convention redevance spéciale déchets

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

autorise Monsieur le maire à signer la convention de redevance spéciale déchets avec la communauté d'agglomération Royan atlantique.



### D 2019-097 : CARA / convention prestations de services numériques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition de prestations de services numériques avec la communauté d'agglomération Royan atlantique et lui confie la gestion des services numériques suivants :
  - > logiciels métier :
    - SIG WEB
    - outil d'information des interventions sur la voirie
    - gestion des autorisations du droit des sols (ADS)
    - gestion des actes administratifs
    - open data
  - > prestations de services :
    - support des outils mis à disposition
    - numérisation des PLU
    - délégation pour le téléversement des PLU sur le géoportail de l'urbanisme (GPU)
    - délégation pour la mise à jour de la base adresse nationale (BAN) via le « guichet adresse »
- approuve les termes de la convention de prestations de services numériques entre la commune de Saint-Palais-sur-Mer et la communauté d'agglomération Royan atlantique,
- autorise Monsieur le maire à signer cette convention de prestations de services numériques ainsi que tous les documents permettant l'application de cette décision.



# D 2019-098 : surf scolaire / convention avec la CARA de mise à disposition de matériel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de matériel de surf scolaire avec la communauté d'agglomération Royan atlantique ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.



# D 2019-099 : nautisme scolaire / convention avec la CARA de mise à disposition de services

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de services pour les activités nautiques scolaires avec la communauté d'agglomération Royan atlantique, ainsi que toutes les pièces s'y rattachant.

**♦** 

### D 2019-100 : salle omnisports / modification règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

approuve les modifications du règlement intérieur de la salle omnisports.

•

## D 2019-101 : conservatoire de musique et de danse / modification règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

🖶 approuve la modification du règlement intérieur du conservatoire de musique et de danse.



#### D 2019-102: modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

du crée :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet catégorie C.
- > 1 poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>e</sup> catégorie C;

🖶 supprime (à la date de nomination au grade d'avancement) :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet catégorie C,
- ➤ 1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet 32/35<sup>e</sup> catégorie C.



## D 2019-103 : DSP tennis / compte rendu 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

prend acte du compte rendu de la délégation de service public avec la SARLU Tennis Sports et Loisirs.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 21 h 05.

